
La confiance
ça se mérite

Amundi

ASSET MANAGEMENT

**CODE DE TRANSPARENCE ISR
AFG / FIR / EUROSIF**

**LCL ACTIONS
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Edition 2020

Préambule

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère plus de 1 653 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris, Amundi est cotée en Bourse depuis novembre 2015.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG⁴, le FIR⁵ et l'EUROSIF⁶, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 30 juin 2020.

¹ Source : IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2019 sur la base des encours sous gestion à décembre 2018.

² Source : chiffres Amundi au 31 décembre 2019.

³ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

⁴ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

⁵ Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

⁶ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
1. Fonds concerné par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..	16
4. Processus de gestion	23
5. Contrôle ESG	26
6. Mesure d'impact et reporting ESG.....	27
Disclaimer.....	30

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique au fonds LCL Actions Développement Durable dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	LCL Actions Développement Durable
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2019	214 M€
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Best-in-class</i> <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Armement (controversé et conventionnel) <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles et nucléaires
Labels	
Liens vers les documents relatifs au fonds	Lien vers la documentation du fonds LCL Actions Développement Durable

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le ou les fonds auxquels s'applique ce code sont gérés par Amundi Asset Management, société par actions Simplifiée – SAS au capital de 1 086 262 605 euros.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France

Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » sous le n° GP 04000036.

Site internet : www.amundi.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Amundi figure parmi les pionniers de l'Investissement Socialement Responsable avec la création de son premier fonds ouvert en 1986 et a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010.

Ci-dessous sont détaillées les principales avancées d'Amundi en tant qu'Investisseur Responsable:



Source : Amundi.

En 2018, Amundi amplifie son engagement en faveur de l'investissement responsable en présentant en Octobre un plan d'action à trois ans avec pour ambition l'intégration ESG dans 100 % de ses fonds ouverts

actifs et dans sa politique de vote. Amundi vise également le développement de ses activités de conseil et le renforcement des initiatives spécifiques environnementales, sociales et solidaires.

Veillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'Amundi sur le site <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

La gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement d'Amundi sont disponibles sur le site : https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation.

Une politique d'exclusion ciblée

Amundi applique des règles d'exclusions ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial⁷.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi pratique des exclusions sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon et le tabac.

Charbon

- En 2016, Amundi a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, en lien avec les engagements du groupe Crédit Agricole en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.
- En 2017 le seuil a été baissé à 30 %, et complété par une analyse qualitative et prospective des sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.
- En 2018, Amundi a poursuivi sa démarche volontariste de désinvestissement dans le secteur du charbon, avec une baisse du seuil à 25 %.

⁷ United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption."

- En 2019, Amundi a étendu sa politique charbon aux sociétés actives dans la production d'électricité.

Sont également exclues :

- Toutes les sociétés ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon, égaux ou supérieurs à 50 % de leurs revenus totaux*.
- Toutes les sociétés de production d'électricité et d'extraction de charbon dont le seuil est compris entre 25 % et 50 %* et qui n'ont pas l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités.

* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

Tabac

- En 2018, Amundi a décidé que la note ESG d'une société dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient du tabac ne pourra pas être supérieure à E (fournisseurs, fabricants, distributeurs). Cela les exclut par conséquent de notre gamme de fonds ISR, historiquement soumise à l'exclusion des émetteurs notés E, F et G.

L'approche d'Investissement Responsable d'Amundi

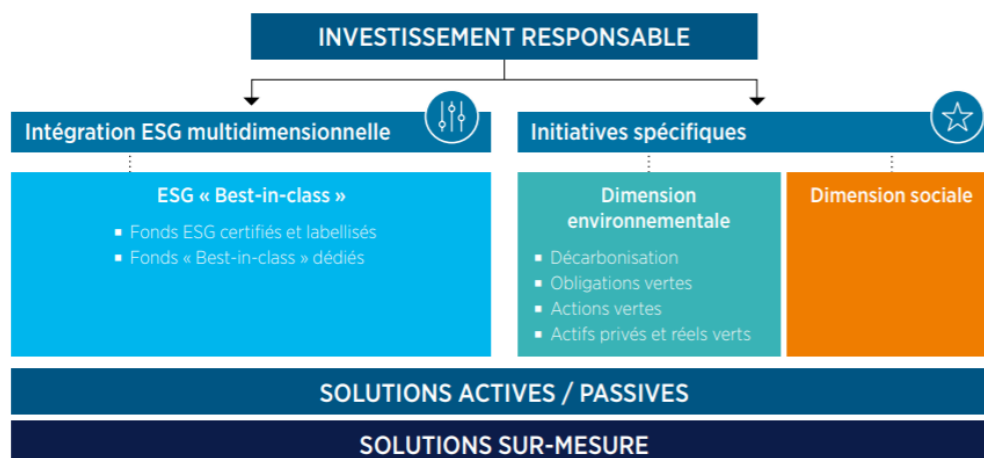
Amundi a développé sa propre approche de notation ESG applicable à toutes ses classes d'actifs. Celle-ci s'appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) etc.

La méthodologie d'analyse ESG d'Amundi est fondée sur une approche Best-in-Class, qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs, selon une échelle qui varie de A pour la meilleure note à G pour la moins bonne. Afin de noter plus de 9 000 émetteurs dans le monde, la note ESG d'Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de partenaires fournisseurs de données extra-financières.

Les solutions d'Investissement Responsable

Amundi est un pionnier de l'Investissement Responsable (IR) et n'a cessé d'accroître ses exigences en matière d'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à travers ses stratégies d'investissement et de renforcer sa politique d'engagement pour accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Amundi s'appuie sur l'expertise de l'ensemble du Groupe pour proposer à ses clients institutionnels et particuliers une large gamme des solutions d'Investissement Responsable dont les décisions d'investissement intègrent des facteurs ESG. Afin de répondre à la diversité des besoins, des objectifs et des motivations des investisseurs en matière d'investissement responsable, Amundi a développé (1) des solutions intégrant des critères ESG simultanément, (2) des solutions thématiques qui permettent aux investisseurs de relever les défis environnementaux ou sociaux, et enfin (3) un large éventail de stratégies actives et passives dans les principales classes d'actifs ainsi que des solutions sur mesure.



Source : Amundi.

Notre offre est adaptée localement pour la clientèle de particuliers et les distributeurs. Parmi nos offres de solutions responsables, nous proposons notamment une gamme de produits ayant reçu les labellisations suivantes :

- Label ISR, Label Greenfin et Label Finansol en France,
- FNG en Allemagne,
- Towards Sustainability label en Belgique,
- Lux Flag au Luxembourg,
- Austrian Eco-Label en Autriche.

Une politique d'engagement

Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte, le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur. C'est pourquoi Amundi a mis en place une politique d'engagement forte autour de trois axes principaux : l'engagement thématique, l'engagement continu et l'engagement par le vote. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par les équipes d'Analyse ESG et de Vote et d'Engagement, et est disponible sur le site www.amundi.com.

1. L'engagement thématique

L'engagement thématique s'articule autour de thèmes communs à plusieurs secteurs visant à comprendre les pratiques existantes, promouvoir les meilleures, recommander des améliorations et mesurer les progrès.

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 8 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution;
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile ;

- Les minéraux provenant des zones de conflit ;
- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- Le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao ;
- Le salaire vital dans le secteur du textile, de l'alimentation et des semi-conducteurs ;
- Les émissions d'obligations vertes dans le secteur bancaire.

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales d'actionnaires. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

2. L'engagement continu

Ces échanges avec les entreprises ont pour but d'améliorer l'analyse des risques et opportunités auxquels elles font face mais également de les accompagner dans l'amélioration continue de leur politique de développement durable à travers des entretiens avec les équipes dirigeantes. Les analystes ESG ont abordé environ 943 problématiques ESG lors des entretiens avec des entreprises en 2019.

3. L'engagement par le vote : vote aux assemblées générales et dialogue préassemblée

Le vote

L'équipe Vote & Engagement vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises européennes et internationales à celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital, soit plus de 3 400 assemblées en 2019.

La politique de vote permet d'influer sur les orientations prises par les entreprises et vise à assurer la cohérence avec les axes de progrès retenus.

Dans le cadre de notre analyse et de notre dialogue avec les entreprises, nous souhaitons accorder une importance particulière à deux thèmes en 2020 :

- Le climat, et en particulier la trajectoire de "décarbonisation" de nos économies,
- La maîtrise de l'équilibre salarial dans le cadre des politiques de rémunération.

Ces deux thèmes représentent des risques systémiques pour notre société. Les entreprises doivent prendre en compte de tels sujets majeurs et d'actualité afin d'être en phase avec les attentes de la société et garantir ainsi leur bon développement.

Le dialogue préassemblée

Le dialogue actionnarial avec les entreprises permet un échange permanent sur leurs principaux enjeux de performance financière et de responsabilité sociale ainsi que sur leurs plans d'actions associés. En 2019, l'équipe Vote & Engagement a rencontré et dialogué avec 289 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés.

Dans son plan d'actions à horizon fin 2021, Amundi a annoncé que les enjeux ESG seront intégrés de façon systématique dans le dialogue actionnarial avec les entreprises.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

L'accord de Paris sur le climat a marqué un tournant dans l'indispensable lutte contre le changement climatique. Pour atteindre l'objectif de maintien du réchauffement planétaire sous les 2°C, d'importants financements doivent être engagés. Investisseurs et gérants d'actifs ont un rôle majeur à jouer comme acteurs clés du financement de la transition vers une économie bas carbone.

Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

- **Évaluation complète des risques liés à la transition** : Nous évaluons le niveau actuel des émissions de carbone d'une entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et en déduisons l'exposition des entreprises au risque de transition. Nous évaluons ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte afin de corriger éventuellement le niveau d'exposition au risque de transition. Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison de mesures : émissions de carbone, intensité carbone, activités et objectifs verts et bruns.

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open-source pour compléter son évaluation complète des risques de transition (par exemple, la base de données Science-Based Target Initiative).

- **Évaluation des risques physiques** : Cette mesure évalue la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elle est exposée à des risques climatiques chroniques et/ou aigus.
- **Approche à deux degrés** : Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Ces différents types d'évaluation nous permettent d'avoir une vision plus étendue sur les risques et opportunités liés au changement climatique. Ils déclenchent également de plus en plus souvent des

décisions d'investissement dans les mandats de clients qui sont sensibles aux questions liées au climat. Dans ce cas, ils servent de paramètres de suivi ou même de critères d'optimisation.

De plus, les signaux sous-jacents de ces mesures sont destinés à être intégrés dans le processus de notation ESG propriétaire d'Amundi, qui déclenche des décisions d'investissement.

Enfin, ces mesures nous permettent d'être en mesure d'évaluer nos portefeuilles tout en respectant i) la réglementation française telle que définie par l'Article 173 relative à la Transition Énergétique et Écologique pour la Croissance Verte (LTECV) ainsi que ; (ii) nos engagements auprès des initiatives clés qui sont axés sur la dimension environnementale, par exemple, les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

Au-delà de l'intégration des mesures climat dans notre analyse ESG, nous cherchons également à aborder le sujet des risques climatiques dans nos activités de vote et d'engagement.

a) Engagement thématique et engagement continu

Pour relever les défis du changement climatique, Amundi participe non seulement à des initiatives de collaboration clés en main (par exemple, Climate 100+, Green Bond Principles, Carbon Disclosure Project, etc.) mais s'engage également auprès des émetteurs par un dialogue permanent. Le dialogue permanent permet à la fois à Amundi et à un émetteur de discuter de la manière de faire face au dilemme environnemental et de mettre en œuvre un plan d'action aligné sur le climat.

b) Vote

En 2019, Amundi a souligné la nécessité pour chaque entreprise de mettre en place une trajectoire de "décarbonisation" en accord avec l'Accord de Paris. Dans ce contexte, l'équipe de vote d'Amundi portera une attention particulière aux données des entreprises sur les émissions de gaz à effet de serre, telles que leurs plans de réduction des émissions et leur capacité à en suivre la mise en œuvre et la dynamique, dans leur analyse des entreprises lors du vote des résolutions.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Des ressources spécialisées

Depuis sa création, Amundi a mis en place un département dédié à l'Investissement Responsable et dispose pour cela de ressources dédiées. Il regroupe, à juin 2020, 35 personnes dont 24 sont impliquées dans l'analyse ESG, la méthodologie de notation ESG, l'Engagement & le Vote (en plus de ces 24 experts, deux doctorants travaillent également sur des secteurs spécifiques), une équipe de COO et une équipe de spécialistes de l'investissement ESG et des relations extérieures ESG, en charge du développement commercial et des services de conseil ESG.

- **Une équipe d'analyse ESG**, basée à Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Ils rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et sont en charge de la notation de ces dernières.
 - **Une équipe des spécialistes dédiés à la politique de vote**, basée à Paris, qui définit la politique de vote pour les Assemblées Générales des entreprises dans lesquelles Amundi est investie.
 - **Une équipe des spécialistes dédiés à la méthodologie et la donnée ESG**, basée à Paris, qui est chargée de l'analyse de la performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles pour une meilleure intégration dans le processus de gestion.
-

- **Une équipe de développement et conseil ESG**, basée à Paris, qui est chargée de favoriser le développement de l'expertise investissement responsable aux collaborateurs d'Amundi et aux clients.

De nombreux départements sont également impliqués pour l'accompagnement, le reporting et le support de la démarche d'investissement responsable d'Amundi.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités faisant l'objet d'un suivi régulier par le Directeur Général d'Amundi :

- **Comité stratégique ESG**

Présidé par le Directeur Général d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

- **Comité de notation ESG**

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois et est présidé par le Directeur de l'Investissement responsable d'Amundi. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

- **Comité de vote ESG**

Le Comité de vote ESG se réunit mensuellement mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

- **Comité d'impact social**

Le Comité d'impact Social se réunit tous les deux mois. Il valide les stratégies d'investissements sur des thématiques sociales et solidaires dans les sociétés non cotées (capital-investissement et dette privée).

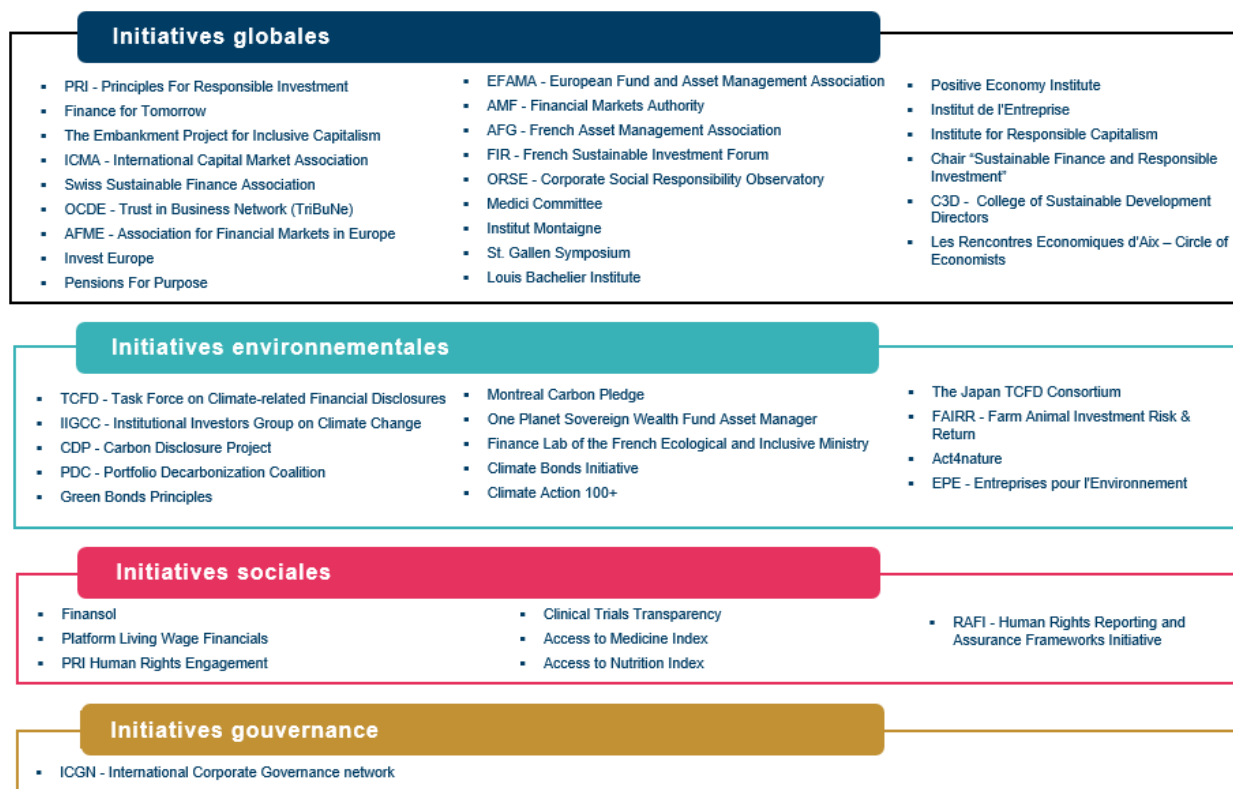
2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

A fin juin 2020, plus de soixante-dix personnes sont dédiées à l'analyse ESG et à la gestion de fonds Investissement Responsable.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.



Source: Amundi.

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Par ailleurs, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi soutient l'essor du Comité Médicis, association loi 1901, est un groupe de réflexion (*think tank*) sur les principes, les techniques et les impacts de l'Investissement Responsable, dont les acteurs économiques et financiers pourront s'inspirer.

Il étudie les grands défis de responsabilité sociale posés par les transformations économiques, technologiques et politiques auxquelles sont confrontées les entreprises, globalement et localement. Il cherche ainsi les meilleures manières d'y répondre.

Son ambition est double : analyser les évolutions en cours et émettre des recommandations concrètes susceptibles d'orienter les pratiques des acteurs économiques et financiers.

A cette fin, le Comité étudie quatre grands projets :

- Environnement : comment les acteurs économiques et financiers peuvent-ils contribuer à une transition énergétique socialement juste ?
- Social : le Comité explore comment le capitalisme responsable peut répondre à la question sociale.
- Gouvernance : l'objectif est de définir comment des actionnaires responsables peuvent contribuer à améliorer la gouvernance des entreprises.
- La responsabilité des acteurs économiques et financiers, qui s'inscrit dans le cadre d'une transformation sociale plus générale.

Le Comité Medici s'appuie sur un réseau d'universitaires, d'intellectuels, de chefs d'entreprise et de personnes reconnues de divers secteurs de la société civile.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2019, l'encours total des actifs Investissement Responsable du groupe Amundi s'élevait à 323 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2019, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s'élevait à 20%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion

La liste des fonds ci-dessous concerne les fonds ouverts ISR gérés par Amundi AM.

	Zone géographique	Encours au 31/12/2019 (en M€)
Fonds Monétaires		
Amundi Cash Institutions SRI	Euro	21 260
Fonds Actions		
Amundi Actions France ISR	France	383
Amundi Actions Euro ISR	Euro	383
Amundi Actions Europe ISR	Europe	175
<i>SG Actions Europe ISR</i>	Europe	152
Amundi Valeurs Durables	Europe	1 523
<i>Amundi funds European Equity Green Impact</i>	Europe	207
<i>LCL Actions Développement Durable</i>	Europe	214
Amundi Actions USA ISR	USA	527
<i>LCL Actions Etats-Unis ISR</i>	USA	122
<i>LCL Actions USA ISR (EURO)</i>	USA	156
Fonds Indiciels / ETF		
Amundi Index Euro Agg Corporate SRI	Internationale	911
Amundi Index Euro Corporate SRI 0-3 Y	Europe	192
Amundi Index Emerging Markets SRI	Emergents	120
Amundi Index MSCI Europe SRI	Europe	400
Amundi Index MSCI USA SRI	USA	140
Amundi Index MSCI World SRI	Internationale	279
Amundi Index US Corp SRI	Internationale	501
Fonds Taux		
Amundi Responsible Investing - Convertible Conservative SRI	Euro	152
Amundi Responsible Investing - European Credit SRI	Euro	417
Amundi Responsible Investing - European High Yield SRI	Internationale	103
Danone.Communities Investissement Responsable S1	Euro	15
Danone.Communities Investissement Responsable S2	Euro	13
Danone.Communities Prudent Solidaire	Euro	28
Fonds Diversifiés		
Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future	Internationale	328
Solidarité - Amundi ¹	Internationale	130
<i>Solidarité - CA Contre la Faim¹</i>	Internationale	6
<i>Solidarité - CA Habitat et Humanisme¹</i>	Internationale	8
<i>Solidarité - CCFD - Terre Solidaire¹</i>	Internationale	30
<i>Solidarité - Initiatis Santé¹</i>	Internationale	3
<i>Solidarité - Habitat et Humanisme¹</i>	Internationale	50
Amundi AFD Avenirs Durables ²	Internationale	91
Hymnos	Europe	41
Danone.Communities investissement Responsable S3	Euro	23
Amundi Protect Solidaire	Internationale	5

Les fonds nourriciers sont présentés en italique et leurs encours sont inclus dans l'encours de leurs fonds maître respectifs.

¹ Ces fonds détiennent entre 5% à 10% d'actifs solidaires, à impact social, et/ou comportent un volet partage

² Ce fonds investit jusqu'à 20% en projets à haute valeur sociale et/ou environnementale

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est significativement liée au développement durable et la transition énergétique, tout en tenant compte de critères extra financiers (Environnementaux, Sociaux, et Gouvernance).

Pour être sélectionnées en portefeuille, les valeurs doivent tirer une part significative de leur chiffre d'affaires, au moins 20%, d'activités liées au développement durable et la transition énergétique. Plus précisément, ces activités sont :

- **L'efficacité énergétique**
 - **A titre d'exemple :**
 - Distribution électrique et éclairage
 - Matériaux de construction,
 - Transports (voiture électrique, transport public, batteries)
 - Promoteurs Immobiliers
- **Les services et technologies liées aux énergies renouvelables :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie, biomasse (bio fuels, biochimie, bioénergie),
 - Services d'environnement (ingénierie, capture de CO₂, contrôle et test de pollution).
- **La gestion de l'eau et des déchets :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Eau : distribution, retraitement, équipement, désaliénation,
 - Déchet: traitement, équipement, recyclage.

Pour bien connaître une entreprise, et en apprécier la qualité, nous prenons en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos analyses et décisions d'investissement, en complément des critères financiers traditionnels.

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

L'approche ISR du fonds est de type « Best-in-Class ». Cette approche consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, Amundi est convaincue que l'ISR doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités. Enfin, cette approche permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur. En valorisant les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises sélectionnées, Amundi cherche à favoriser les démarches de progrès.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG d'Amundi est réalisée en interne. Elle est fondée sur un socle quantitatif solide, complété par une analyse qualitative approfondie. 21 spécialistes* de l'ESG se consacrent à l'analyse ESG et à la notation des émetteurs (entreprises et souverains) en s'appuyant sur onze* fournisseurs de données extra-financières afin de disposer d'une pluralité et d'une complémentarité.

*Source : équipe analyse ESG et solutions data ESG, Amundi – Juin 2020

L'utilisation de plusieurs fournisseurs de données présente plusieurs avantages :

- L'obtention de plusieurs points d'analyse sur la même entreprise et sur le même critère : les fournisseurs pouvant avoir une approche différente pour analyser le même critère, l'utilisation de plusieurs fournisseurs offre une réelle complémentarité et assure une vision à 360° des enjeux et du comportement des entreprises dans la gestion de ces enjeux.
- L'accès à une analyse mise à jour avec une fréquence plus élevée par rapport à l'utilisation d'un seul fournisseur (chaque fournisseur procédant à une mise à jour annuelle de leurs analyses sur un secteur donné mais selon un calendrier propre à chacun).
- L'identification de divergences fortes des opinions, nécessitant une intervention de l'analyste.

Parmi les 11 fournisseurs de données :

- 6 sont généralistes : MSCI, ISS-ESG, VIGEO-EIRIS, SUSTAINALYTICS, REFINITIVE, ET ETHIFINANCE
- 3 sont spécialisées dans les controverses : REPRISK, SUSTAINALYTICS, ET MSCI
- 1 permet d'identifier les valeurs produisant des armements controversés : ISS-ETHIX
- 3 fournit les données sur les émissions carbone : TRUCOST, FTSE RUSSELL, ET MSCI
- 1 fournit les données ESG sur les souverains : VERISK MAPLECROFT

Dans un premier temps, les données fournies sont traitées par un logiciel expert développé en interne afin d'appliquer les valeurs de notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par les analystes :

- Les échanges entre Amundi et la direction d'une entreprise dans le cadre de l'engagement continu ;
- Les rapports publiés par les entreprises ;
- Les rapports scientifiques ;
- Les textes réglementaires ;
- Les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales.

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux, les analystes ESG d'Amundi rencontrent régulièrement les entreprises lors d'entretiens dans le cadre de l'engagement continu d'Amundi, qui sont consacrés aux questions ESG (environ 300 par an).

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Amundi a développé deux référentiels de critères ESG, l'un dédié à l'évaluation des entreprises, l'autre dédié à l'évaluation des souverains. La méthodologie utilisée pour sélectionner les critères ESG est commune à tous les fonds.

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Notre référentiel interne est composé de 37 critères dont 16 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement. La notation est établie sur une échelle de A à G (A étant la meilleure, G la moins bonne).

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
16 critères génériques	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Eau - Biodiversité, pollution et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et non-discrimination - Santé & sécurité - Relations sociales - Relations clients / fournisseurs - Responsabilité produits - Communautés locales et droit de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure du conseil d'administration - Audit et contrôle - Rémunération - Droits des actionnaires - Éthique - Stratégie ESG - Pratiques fiscales
21 critères spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Voiture verte (Automobile) - Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Énergie/ Services aux collectivités) - Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) - Financement écoresponsable (Banque/ Services financiers/Assurance) - Assurance verte (Assurance) - Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) - Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) - Chimie verte (Chimie) - Recyclage du papier (Papier & Forêts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bioéthique (Pharmacie) - Accès aux médicaments (Pharmacie) - Sécurité des véhicules (Automobile) - Sécurité des passagers (Transport) - Produits sains (Alimentation) - Fracture numérique (Télécommunications) - Marketing responsable (Pharma/ Banques / Services financiers diversifiés/ Alimentation et Boissons) - Accès aux services financiers (Banque/ Services financiers diversifiés) - Développement des produits sains (Alimentation et Boissons) - Risques liés au tabagisme (Tabac) - Éthique éditoriale (Média) - Protection des données personnelles (Logiciels) 	

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Dans un premier temps, le fonds applique la politique sectorielle d'Amundi spécifique à l'industrie du charbon. Tout émetteur ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production de l'électricité obtenue à partir de charbon qui ne respecte pas les seuils ci-dessous est exclu du portefeuille :

- Toutes les sociétés qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon
- Toutes les sociétés ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon, égaux ou supérieurs à 50 % de leurs revenus totaux*.
- Toutes les sociétés de production d'électricité et d'extraction de charbon dont le seuil est compris entre 25 % et 50 %* et qui n'ont pas l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités.

* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

Par ailleurs, Amundi prend en compte les éléments associés au changement climatique dans la dimension environnementale (pilier « E ») de son référentiel d'analyse ESG. L'analyse de la dimension environnementale est portée par une approche quantitative et qualitative qui cherche à identifier les risques et les opportunités environnementales les plus pertinents pour chaque secteur d'activité.

Les critères environnementaux que Amundi a retenu dans son référentiel ESG, sont pleinement intégrés dans l'analyse ESG de chaque émetteur, quel que soit leur secteur d'activité. Ces critères sont sur- ou sous-pondérés dans le score « environnemental » de l'émetteur, en fonction de leur stratégie environnementale, leurs pratiques et l'impact de leur activité sur l'environnement.

Prenons l'exemple d'un émetteur dans le secteur automobile, le score « environnemental » de l'émetteur est principalement déterminé par sa stratégie de développement de voitures vertes ainsi que par des considérations relatives à ses émissions directes (Scope 1).

La dimension environnementale de l'analyse ESG d'Amundi ne consiste pas seulement d'évaluer des critères environnementaux au sens large, tels que les émissions de gaz à effet de serre, mais elle comprend également des critères relatifs au secteur d'activité d'un émetteur (environ 4 à 5 critères).

Le tableau ci-dessous présente les critères généraux et sectoriels de l'analyse ESG d'Amundi pour la dimension environnementale :

Dimension environnementale	
Critères généraux	<ul style="list-style-type: none"> – Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre – Eau – Biodiversité, pollution et déchets
Critères spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Voiture verte (Automobile) – Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Énergie / Services aux collectivités) – Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) – Financement écoresponsable (Banque/ Services financiers/Assurance) – Assurance verte (Assurance) – Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) – Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) – Chimie verte (Chimie) – Recyclage du papier (Papier & Forêts)

Source : Amundi.

En outre, le fonds sélectionne des sociétés ayant une part significative de leurs chiffre d'affaires provenant d'activités vertes, participant ainsi à la transition écologique.

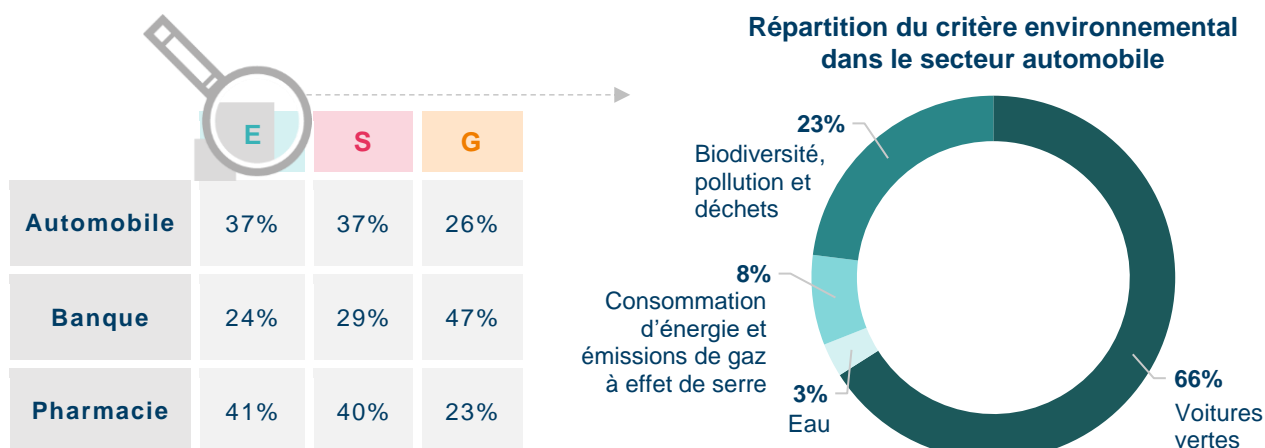
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Évaluation ESG des émetteurs

Pour être efficace et précise, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères majeurs relatifs au secteur d'activité de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

Exemple de pondération :



Source : Amundi.

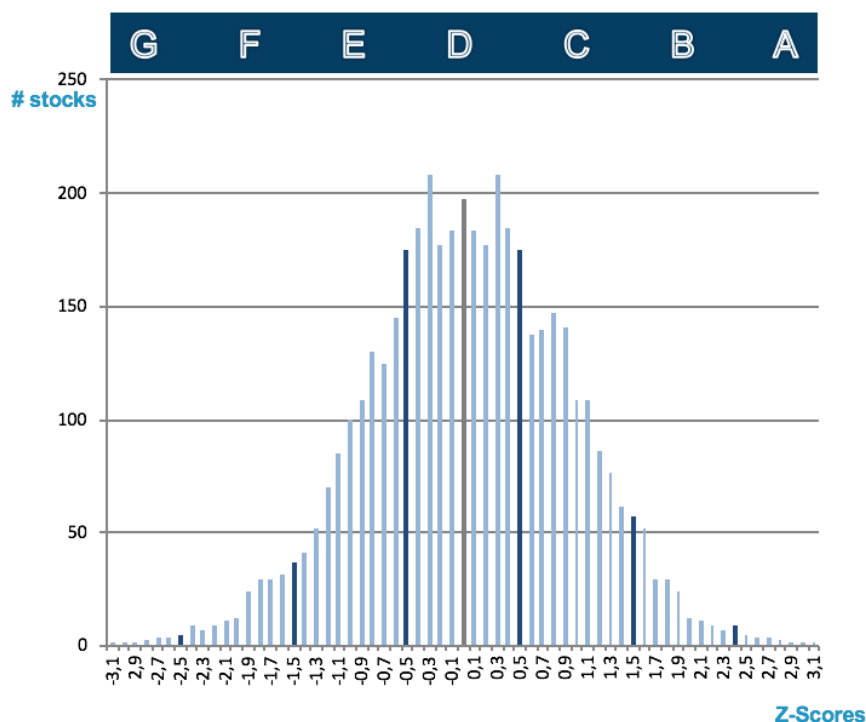
Notation ESG

La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S, et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des critères du référentiel qui la compose, chacun des 37 critères d'analyse étant aussi noté de A à G (A étant la meilleure note et G étant la note la plus basse).

Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Concernant la notation des émetteurs, celle-ci est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé.

Les notations ESG sont actualisées mensuellement par notre outil propriétaire expert SRI à partir des données transmises par les agences de notation. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour une mise à jour de l'analyse. Les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction de l'environnement et de l'actualité, notamment l'émergence de controverses.

Le schéma, ci-dessous, montre la répartition des émetteurs notés selon les critères ESG au niveau global :



Source : Amundi.

Les émetteurs sont examinés en permanence et toute nouvelle information sur les controverses est prise en compte dans l'analyse ESG. L'analyse des controverses peut ou non entraîner un changement de notation au niveau des critères concernés ou au niveau de la notation ESG finale.

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations ESG sont actualisées mensuellement à partir des données transmises par les agences de notation, intégrées dans le logiciel expert et enrichies, le cas échéant, de l'analyse qualitative. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour mise à jour des analyses. En moyenne, la mise à jour complète est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation ESG.

Analyse et suivi des controverses par les analystes ESG

L'équipe d'analyse ESG assure une veille active des controverses et un suivi ad-hoc quand cela s'avère nécessaire. Ce suivi permet :

- D'assurer une couverture des émetteurs principaux appartenant à l'univers d'investissement d'Amundi
- De déceler les nouvelles tendances et identifier les controverses montantes (sur des secteurs, thématiques, zones géographiques...)
- D'identifier les entreprises les plus controversées afin d'initier avec elles un dialogue si cela s'avère pertinent ou de les exclure de l'ensemble des gestions, en dernier recours
- D'adopter une démarche proactive dans le traitement des controverses pour ne pas être mis en défaut
- De protéger les clients du risque de réputation (associé aux valeurs détenues en portefeuille)

L'analyse ESG utilise principalement quatre fournisseurs de données compte tenu de leur spécialisation sur les controverses qui est un aspect singulier de l'analyse ESG. Les données sont utilisées par les analystes, qui sont en capacité de les mettre en contexte, afin de permettre une évaluation la plus objective possible de la controverse :

- L'analyse s'appuie sur des screening effectués trimestriellement, qui permettent de confirmer pour chaque analyste les controverses, existantes comme nouvelles, de son secteur
- Elle est complétée par une analyse « fondamentale » approfondie

Pour l'analyste, l'évaluation d'une controverse doit s'articuler autour des points clés suivants:

- Multiplicité des controverses et les enjeux ESG s'y rapportant
- Ampleur et portée de la (ou des) controverse(s)
- Réponse et éventuelles mesures de remédiation prises par l'entreprise
- Impact potentiel pour l'entreprise
- Impact potentiel pour les parties prenantes
- Source (qualité et visibilité)
- Durée/effet de la controverse

Post analyse

Cette analyse approfondie des controverses permet de moduler la note ESG des valeurs de façon précise et réactive. La gravité des controverses est déterminée en analysant :

- La gravité des dommages humains ou environnementaux
- Le caractère répétitif des controverses
- La réponse apportée par l'entreprise et la qualité des mesures de remédiation qu'elle va mettre en place

Une attention particulière est apportée à l'analyse de la crédibilité des sources d'information. Le dialogue avec les entreprises a alors pour but de faire cesser les pratiques les plus problématiques. En cas de controverse jugée très grave (la violation de l'un des 10 principes du pacte mondial par exemple) et si l'entreprise ne met pas immédiatement en place les mesures correctives indispensables, l'analyste propose le passage de la note ESG à la valeur G (plus bas échelon de notation) au comité de notation d'Amundi. Si le cas est validé par le comité de notation, la valeur est alors exclue de l'ensemble des portefeuilles de gestion active d'Amundi.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

La stratégie vise à identifier toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, qui tirent une part significative de leur chiffre d'affaires d'activités liées au développement durable et la transition énergétique sur le marché des actions européennes.

L'univers d'investissement retenu est l'indice MSCI Europe IMI qui est l'indice le plus représentatif des actions européennes de toutes capitalisations, qui représente environ 1 400⁸ valeurs cotées sur les 15 principaux marchés développés européens.

A noter, le fonds peut également sélectionner des valeurs européennes hors de l'indice MSCI Europe IMI à partir du moment où elles répondent aux critères de sélection et de gestion du portefeuille (exemple des introductions en bourse dont l'éligibilité est validée par les analystes internes ISR).

Afin de respecter les règles strictes imposées par Amundi à tous ces fonds ISR, l'univers éligible est d'abord réduit aux émetteurs présentant les meilleurs profils ESG, c'est-à-dire, en excluant les émetteurs notés de E à G et en conservant ceux bénéficiant d'une note ESG de A à D.

L'équipe de gestion procède au sein de l'univers éligible à l'identification des valeurs rattachées à la thématique du fonds. Les valeurs doivent afficher un chiffre d'affaires minimum de 20% dérivé des secteurs d'activité durable définis par l'équipe de gestion.

- **L'efficacité énergétique**
 - **A titre d'exemple :**
 - Distribution électrique et éclairage
 - Matériaux de construction,
 - Transports (voiture électrique, transport public, batteries)
 - Promoteurs Immobiliers
- **Les services et technologies liées aux énergies renouvelables :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie, biomasse (bio fuels, biochimie, bioénergie),
 - Services d'environnement (ingénierie, capture de CO₂, contrôle et test de pollution).
- **La gestion de l'eau et des déchets :**
 - **A titre d'exemple :**
 - Eau : distribution, retraitement, équipement, désaliénation,
 - Déchet: traitement, équipement, recyclage.

Par ailleurs sont exclues les valeurs :

- Ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- Réalisant plus de 10% de leurs activités liées à l'armement,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur du Tabac,

⁸ Chiffres indicatif à fin avril 2020 – source MSCI

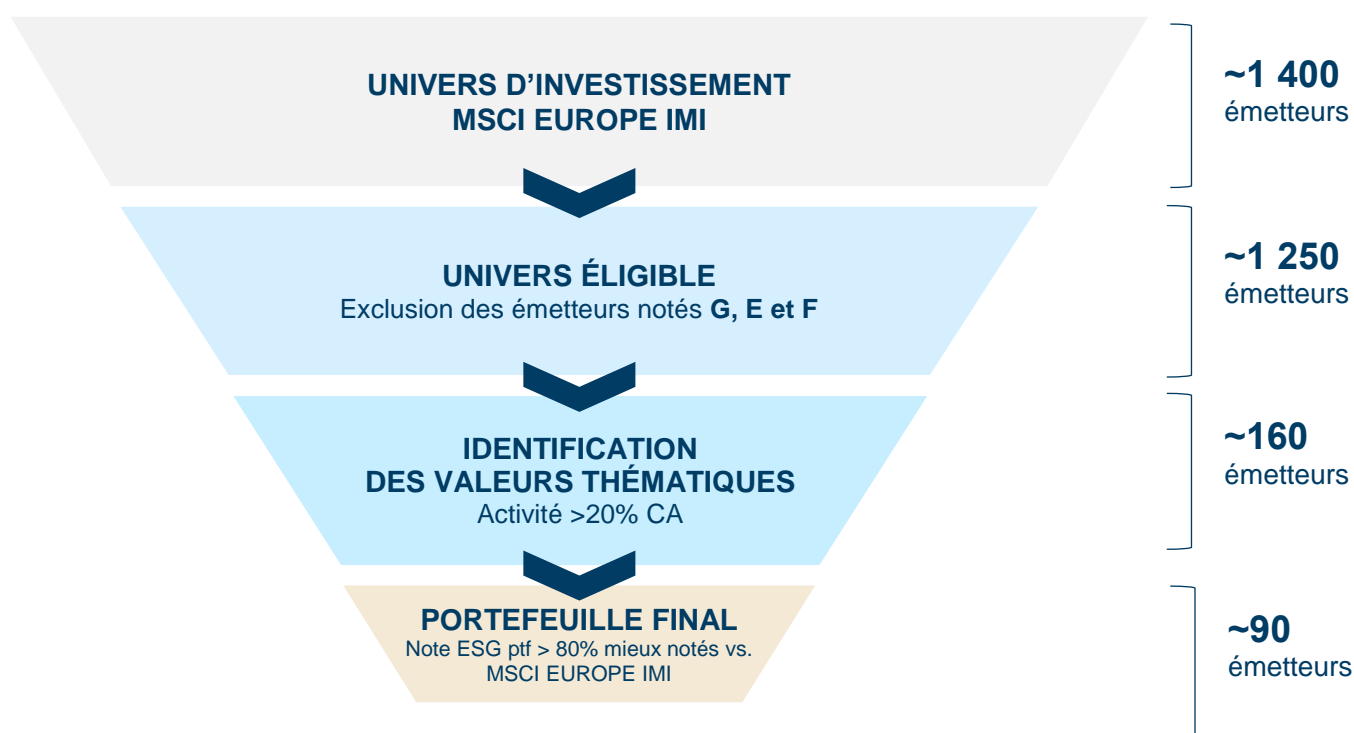
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production/exploration/génération d'électricité liées aux énergies fossiles (conventionnelles et non-conventionnelles).

L'identification et la sélection des valeurs est réalisée en collaboration proche avec les équipes d'analyse ESG d'Amundi.

A l'issue du processus de sélection des titres, le portefeuille final doit présenter une note ESG moyenne au moins supérieure aux 80% des titres les mieux notés du MSCI Europe IMI.

Sélectivité du fonds LCL Actions Développement Durable

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.



Source: Amundi. Informations données à titre illustratif au 31/12/19

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères ESG (Cf. question 3.3).

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Le portefeuille ne peut contenir systématiquement (structurellement et en permanence) des actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG. Des dérogations temporaires pour des raisons techniques sont autorisées. Par exemple : l'indisponibilité temporaire de données ESG sur les introductions en bourse, les petites capitalisations, etc.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pas de changement notable au sein du processus d'évaluation ESG au cours des douze derniers mois.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans des organismes solidaires par le fonds.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Dans le cas de souscriptions, rachats, ou encore tombées de dividendes, les fonds utilisent régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5% et au maximum 10% de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG des fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

La direction des Risques contrôle en continu - en toute indépendance des directions opérationnelles - que les portefeuilles IR sont bien gérés dans le respect des règles d'investissement et notamment les règles ESG.

Un outil de contrôle a été développé et paramétré pour alerter lorsqu'une règle n'est plus respectée sur un portefeuille et un système de blocage empêche les gérants d'acheter les titres non-autorisés .

Par ailleurs, si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant a l'obligation de vendre le titre concerné dans un délai de 3 mois maximum.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting financier du fonds. Il permet de visualiser les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

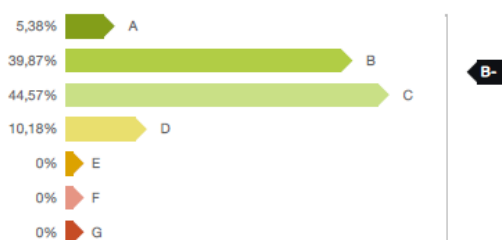
- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille
- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG

Ces éléments quantitatifs sont complétés par un commentaire qualitatif sur un secteur donné. Ci-dessous un exemple du reporting ESG :

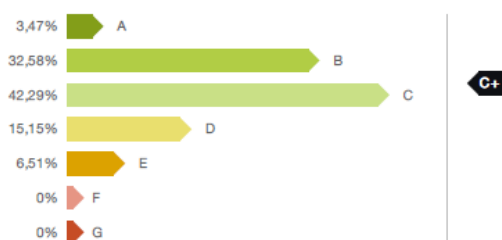
Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	B-
Gouvernance	C+
Note Globale	B-

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	122
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Source: Amundi.

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

En complément du reporting ESG standard, Amundi produit des indicateurs d'impact ESG pour les fonds ouverts ayant obtenu le label Investissement socialement responsable (ISR) de l'État français.

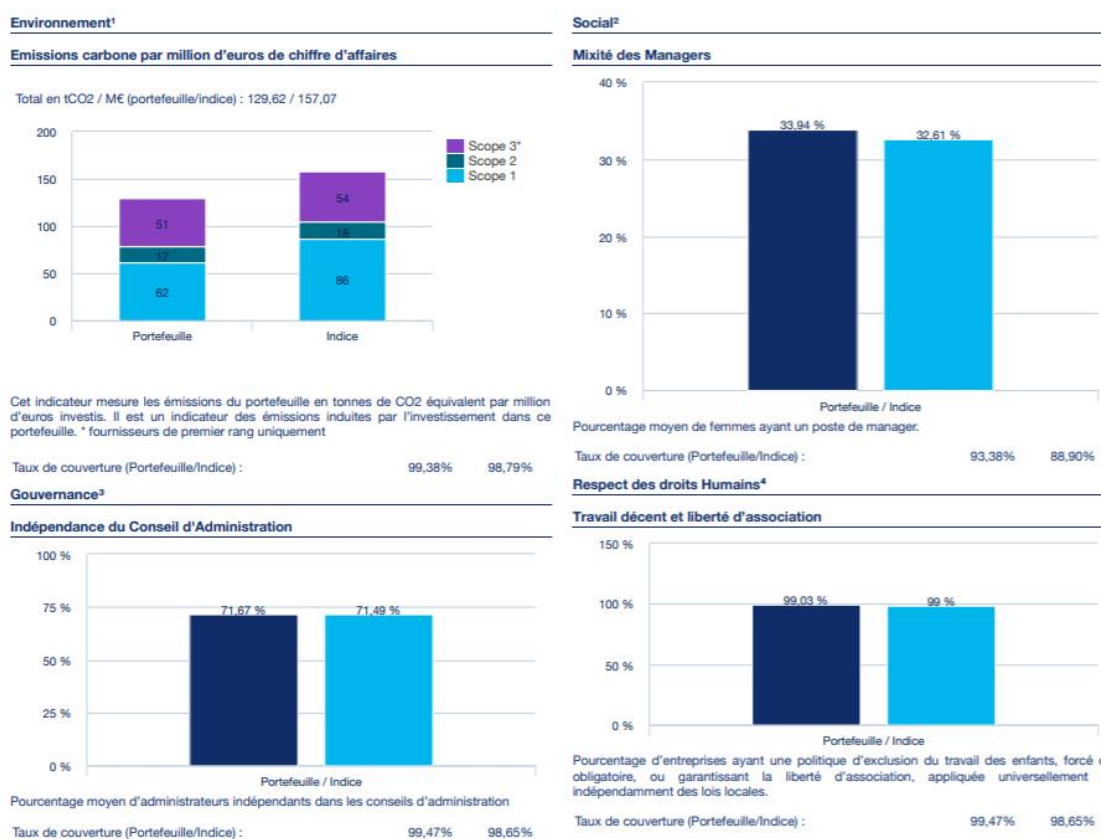
Il existe quatre indicateurs d'impact pour évaluer la qualité ESG d'un portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs du respect de l'environnement, du social, de la gouvernance et des droits de l'homme ont été identifiés. Pour chaque indicateur, l'objectif du gérant est de délivrer un score supérieur à celui de son indice de référence⁹.

⁹ Néanmoins, il est possible que cet objectif ne soit pas atteint dans certains cas.

Tous les indicateurs illustrent les scores du portefeuille par rapport à l'indice de référence :

- **Environnement**
 - Empreinte carbone (tCO2e) par million d'euros investi (Scope 1, 2 et 3)¹⁰
- **Social**
 - Diversité des cadres (pourcentage moyen de cadres femmes)
- **Gouvernance**
 - Indépendance du conseil d'administration (pourcentage des administrateurs qui répondent au critère d'indépendance du conseil)
- **Respect des droits de l'Homme**
 - Des conditions de travail décentes et la liberté d'association (pourcentage d'entreprises ayant des politiques qui excluent le travail forcé ou obligatoire des enfants ou qui garantissent la liberté d'association, appliquées universellement indépendamment des lois locales)

Le schéma ci-dessous illustre les quatre indicateurs d'impact ESG du portefeuille versus ceux de l'indice de référence :



¹⁰ Scope 1 : toutes les émissions directes de GES provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par une entreprise. Scope 2 : Toutes les émissions indirectes de GES provenant de l'achat ou de la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur. Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes de GES, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de l'indisponibilité de l'intégralité de la donnée Scope 3, nous avons choisi de n'utiliser dans ce rapport qu'une partie du champ d'application du Scope 3 – les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise entretient des relations particulières et sur lesquels elle peut exercer une influence directe.

Source: Amundi.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Au-delà de la documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et des reporting qui prennent en compte les dimensions ESG, Amundi met à la disposition des investisseurs une riche documentation sur sa démarche ISR et sur l'ESG. Amundi adresse périodiquement des papiers de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur l'ISR et l'ESG, etc. Cette documentation est accessible sur le site internet d'Amundi.

Amundi déploie, en parallèle, des actions de formation sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs, auprès des conseillers financiers de ses réseaux de distribution partenaires et plus généralement, des points d'information vis-à-vis de ses clients.

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyen de diffusion
Brochure Investissement Responsable	Philosophie, démarche et gamme des solutions Investissement Responsable d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
RI Transparency Report	Rapport annuel d'Amundi concernant ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Rapport d'engagement	Détail de la philosophie et du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Politique Investissement Responsable	La politique ISR d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Politique de vote	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Rapport sur l'exercice des droits de vote et du dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : notations EGS du portefeuille, celles de son benchmark et/ou univers d'investissement Indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	Mensuelle	Site Internet www.amundi.com
Code de transparence ISR	Code de transparence AFG/FIR/EUROSIF des fonds ISR ouverts au public	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Reporting d'impact social	Pour les OPC à impact social : détails des investissements solidaires par thématiques (emploi, logement, soins, éducation, services aux associations, solidarité internationale, environnement) liste des entreprises solidaires financées et témoignages	Annuelle	Site Internet www.amundi.com

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement chaque année. Veuillez trouver plus des informations sur le site : https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation.

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/06/2020.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LEGALS

Amundi Asset Management

French "Société par Actions Simplifiée"- SAS with a capital stock of €1 086 262 605 - Portfolio management company approved by the French Financial Markets Authority (Autorité des Marchés Financiers) - under no.GP 04000036.

Head office: 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Postal address: 90, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tel : +33 (0)1 76 33 30 30 - Website : www.amundi.com - Siren no. 437 574 452 RCS Paris - Siret no. 43757445200029 - APE code: 6630 Z - VAT identification no. FR58437574452.

Amundi
ASSET MANAGEMENT